# COMMUNE DE PUPILLIN 39600

#### N° 14 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 24 NOVEMBRE 2021

<u>Présents</u>: BEAUPOIL Jean-Luc, MARESCHAL Michelle, PETIT Léo, CRINQUAND Mickaël, BOUILLET Kevin, MARGUET Bernard, PACCARD Joël, PETIT Damien, CART Odile, THIEVENT Christiane

Absent excusé: LAURENT Éric qui a donné pouvoir à PACCARD Joël

Secrétaire de séance : CRINQUAND Mickaël

#### **ORDRE DU JOUR:**

- 1) Débat sur le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD)
- 2) Assiette, dévolution et destination des coupes de bois pour l'année 2022
- 3) Adhésion groupement de commande électricité
- 4) Taxe d'aménagement
- 5) Demandes de subventions pour travaux 2022
- 6) Demandes de subventions (associations)
- 7) Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

7) Plan de relance / ONF

Cette demande est acceptée à l'unanimité

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé par les membres présents.

#### 1) Débat sur le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD)

M. CETRE Jean-François, Vice-Président en charge de l'urbanisme et du territoire à la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura anime ce débat et répond aux questions des membres du conseil municipal.

Les élus de Pupillin s'interrogent surtout sur les possibilités de construire sur le village une fois le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal terminé.

M. CETRE explique que le cas de Pupillin n'est pas isolé, les demandes de surfaces constructibles par les communes (environ 100 hectares) sont trop importantes par rapport à la surface qui sera autorisée par la Direction Des Territoires (40 hectares).

Les conseillers expliquent que les jeunes de Pupillin partent habiter ailleurs faute de terrains constructibles alors que le village propose beaucoup d'empois comparés à d'autres villages de la Communauté de Communes.

Après avoir exposé les orientations générales du PADD, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Aucune remarque n'est à formuler à propos des différents axes présentés sur le document de travail fourni par la Communauté de Communes.

#### 2) Assiette, dévolution et destination des coupes de bois pour l'année 2022

Programme proposé par l'ONF pour la destination des coupes 2022 :

#### \*Vente aux adjudications générales :

Feuillus dans la parcelle 9af, vendus en futaie affouagère (essences : chêne, frêne, érable, hêtre, merisier, tilleul, bouleau).

\*Affouage 2022-2023 dans la parcelle 9af.

#### 3) Adhésion groupement de commande électricité

Vu l'augmentation des prix de l'électricité, le maire propose d'adhérer à un groupement de commandes coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre et suggéré par le SIDEC du Jura.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commande,
- il autorise l'adhésion de la commune de Pupillin en tant que membre du groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- il autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés pour le compte de la commune et ce sans distinction de procédure ou de montant lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- il prévoit dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- il donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites concernés pour la commune de Pupillin.

#### 4) Taxe d'aménagement

Le Maire rappelle que le conseil, lors de la séance du 2 novembre 2016, a mis en place la taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au taux de 1%. Il a exonéré les abris de jardin jusqu'à 20 m² soumis à déclaration préalable.

Pour modifier le taux, la commune doit prendre une délibération avant le 30 novembre de l'année en cours pour une application l'année suivante.

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas modifier cette taxe dont le taux restera à 1 %.

Le taux de la part départementale est de 1,5 %.

#### 5) Demandes de subventions pour travaux 2022

# Demandes de subventions pour création d'un nouveau garage pour le rangement du matériel communal

Le conseil après en avoir délibéré,

- ADOPTE à l'unanimité l'opération de création d'un nouveau garage pour le rangement du matériel communal.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### Coût estimatif du projet

Principaux postes de dépenses (par nature)	<b>Montant € HT</b>
Garage	51 333,33
Terrassement / dalle	14 219,20
TOTAL	65 552,53

#### Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Sollicité	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	х	21 850,84 €	33,33 %
DST Relance	х	21 850,84 €	33,33 %
Sous-total		43 701,68 €	
Autofinancement		21 850,85 €	33,33 %
Coût HT PREVISIONNEL		65 552,53 €	

# Demandes de subventions pour la réfection de 2 voiries communales : chemin de Chaux et chemin de Feule

Le conseil après en avoir délibéré,

- ADOPTE à l'unanimité l'opération de réfection des 2 voies communales suivantes : Chemin de Chaux et chemin de Feule.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

# Coût estimatif du projet

Principaux postes de dépenses (par nature)	<b>Montant € HT</b>
Chemin de Chaux	9 588,00
Chemin de Feule	13 631,00
TOTAL	23 219,00

# Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Sollicité	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	х	13 931,40 €	60,00 %
Sous-total		13 931,40 €	
Autofinancement		9 287,60€	40,00 %
Coût HT PREVISIONNEL		23 219,00 €	

#### Demandes de subventions pour la création d'un parking Rue Abbé Guichard

Le conseil après en avoir délibéré,

- ADOPTE avec 9 voix pour, un contre et une abstention l'opération de création d'un parking Rue Abbé Guichard.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### Coût estimatif du projet

Principaux postes de dépenses (par nature)	Montant € HT
Terrassement / Concassé / bordures	2 840,00
TOTAL	2 840,00

#### Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Sollicité	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	х	946,67 €	33,33 %
DST Relance	х	946,67 €	33,33 %
Sous-total		1 893,34 €	
Autofinancement		946,66 €	33,33 %
Coût HT PREVISIONNEL		2 840,00 €	

Renouvelle du matériel informatique de la Mairie – Demande de subvention auprès de la région au titre du fonds en faveur du développement de la transformation numérique des collectivités

Considérant que la commune souhaite acquérir des équipements prévus au titre du Pack 1/Pack 2 pour les besoins de la Mairie,

Monsieur le Maire propose alors de solliciter une subvention auprès du conseil Régional au titre de l'aide équipement numérique des communes de moins de 1 000 habitants dans le cadre du fonds en faveur du développement de la transformation numérique des collectivités.

Le conseil après en avoir délibéré,

- ADOPTE à l'unanimité l'opération de d'achat de matériel informatique
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

#### Coût estimatif du projet

Principaux postes de dépenses (par nature)	Montant € HT
Pack 1 : portable pro avec caméra, écran supplémentaire et suite bureautique	1 300,00
Pack 2 : équipement vidéoprojecteur	695,00
TOTAL	1 995,00

#### Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Sollicité	Montant HT	Taux
Région Bourgogne-Franche Comté Pack 1	х	1 000,00 €	50,00 %
Région Bourgogne-Franche Comté Pack 2	х	500,00€	25,00 %
Sous-total		1 500,00 €	
Autofinancement		495,00€	25,00 %
Coût HT PREVISIONNEL		1 995,00 €	

#### 6) Demandes de subventions (associations)

Le conseil, après avoir examiné toutes les demandes de subventions reçues durant l'année 2021,

décide avec 10 voix pour et une voix contre de d'accorder les subvention suivantes :

- 50 € à l'amicale des sapeurs-pompiers d'arbois,
- 20 € à l'association Mouchard TGV-TER
- 30 € au Souvenir Français

#### 7) Plan de relance / ONF

Après examen du projet technique et financier proposé par l'ONF et présenté par le Maire, le conseil sollicite à l'unanimité l'octroi d'une aide publique, dans le cadre du Plan de relance, destiné à financer l'opération de reboisement des parcelles 20 et 21.

Prestation de maitrise d'œuvre : 4 271,03 € Prestation de travaux sylvicoles : 21 861,35 €

Montant HT du projet : 26 132,38 €

Subvention sollicitée : 20 905,90 €

Le conseil approuve à l'unanimité ce plan de financement, prendra en autofinancement la somme de 5 226,48 €, s'engage à inscrire cette somme au budget et à commencer l'opération dans les 18 mois à compter de la notification de la décision de subvention. Il donne pouvoir au maire pour signer tout document relatif à ce projet.

#### 8) Questions diverses

#### **Hommage à Claude PETIT :**

Le maire donne lecture d'un courrier de M. VERNAY André, responsable départemental mémoire pour le Jura, qui remercie le Maire et son conseil au nom de tous les membres de la FNACA pour l'organisation de la cérémonie hommage à Claude PETIT qui a eu lieu au belvédère le 16 octobre dernier.

Le conseil remercie tous les habitants présents à cette cérémonie.

#### Locations appartements communaux / locations salle polyvalente :

Les commissions se réuniront pour proposer des augmentations de loyers aux locataires suite aux différents travaux réalisés.

Le conseil remercie la Maison Gouillaud pour le vin offert à la commune.

## **INFORMATIONS:**

# - Remise des diplômes formation premiers secours / PSC1

Les participants aux 2 sessions de formation premiers secours sont invités à la remise des diplômes qui aura lieu à la salle polyvalente

# le mercredi 8 décembre à 18h30.

# - Fêtes de fin d'année :

La commission fêtes et cérémonies organisera

un repas de Noël des enfants / soirée jeunes

pour les jeunes de moins de 20 ans,

le vendredi 17 décembre au soir.

Une invitation sera envoyée à chaque personne concernée.

La date du repas des anciens est fixée

au samedi 18 décembre à partir de 12h.

L'âge minimum est fixé à 70 ans.

Une invitation sera envoyée à chaque personne concernée.

Ces festivités sont susceptibles d'être annulées jusqu'au dernier moment en fonction des directives gouvernementales concernant la crise sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le maire Le secrétaire de séance

Jean-Luc BEAUPOIL Mickaël CRINQUAND